

Fièvre hémorragique virale



Mise à jour
08/11/2024

Autres dénominations

Ebola

Lassa

Marburg

Crimée-Congo

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Toutes spécialités

Epidémiologie

Agent infectieux

Arenavirus, Bunyavirus, Filovirus

Réservoir

-  Arenavirus: rongeurs (fièvre de Lassa)
 -  Bunyavirus: tiques, bovins, moutons, porcs, oiseaux (Congo-Crimée)
 -  Filovirus: probablement les chauves-souris (Ebola, Marburg)
-

Mode de transmission

-  par contact direct entre patients
 -  par l'intermédiaire du personnel (mains)
 -  par contact indirect (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
 -  par gouttelettes
 -  une transmission par aérosol n'est pas exclue
 -  matériel infectieux: tout liquide biologique (sang, salive, urine, sécrétions respiratoires, etc.)
-

Période d'incubation

Varie selon le micro-organisme:

-  fièvre de Lassa: 6 à 21 jours
 -  fièvre de Crimée-Congo: 1 à 13 jours
 -  fièvre Ebola: 2 à 21 jours, le plus souvent entre 5 et 12 jours
 -  fièvre de Marburg: 5 à 14 jours
-

Durée d'infectiosité

Tant que le virus est présent dans le sang et les sécrétions

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions + Mesures Additionnelles

MESURES EXCEPTIONNELLES

Patient avec suspicion de FHV (suspicion confirmée par infectiologue): transfert au CHUV pour investigation

Placement

Chambre individuelle avec sas dans l'attente du transfert au CHUV

Durée des mesures

Maintien des mesures jusqu'au transfert

Signalétique

Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
Blouses/ masques ultrafiltrants FFP2 devant la chambre ou dans le SAS dans l'attente d'un transfert

Matériel de soins



Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport

En principe **aucune** sortie de la chambre d'isolement autorisée

Autre

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Visiteurs

En principe aucun visiteur autorisé

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des Mains

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Gants

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Blouse de protection

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Masque de soins

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Mesures complémentaires

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Lit et literie

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Environnement

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Déchets

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui, dans l'heure

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures
